



Conseil municipal de Sèvremoine

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU 2 JUILLET 2026

**Nombre de membres du Conseil municipal : 67**

**Nombre de Conseillers municipaux présents : 56**

**Date de la convocation : jeudi 25 juin 2026**

**Délibération n° : DCM\_2026\_163**

Matière 8.4

**Le jeudi 2 juillet deux mille vingt-six, à 20h00, le Conseil municipal de Sèvremoine, s'est réuni, en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la Renaudière, Espace Renaudin, allée de la Riverette, sous la présidence de Richard Cesbron, Maire.**

### **Conseillers municipaux présents : (56)**

Caroline Airiau, Antoine Babin, Philippe Bâcle, Evelyne Baumard, Amélie Bernard Le Goff, Vincent Blanchard, Céline Bonnin, Aurélie Boumard, Cédric Bouttier, Pierre Bredeaux, Amandine Catiau, Richard Cesbron, Delphine Chateigner, Aline Chéné, Cyrille Chiron, Laurent Cholet, Eric Chouteau, Estelle Collin, Aglaé De Beauregard, Olivier De Charnacé, Sébastien Dessein, Adrien D'Hostel, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Christian Gaborit, Geneviève Gaillard, Patrice Gautier, Gautier Girard, Claudine Gossart, Nathalie Grasset, Martin Griffon, Emmanuel Guilloteau Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Amandine Hervouet, Cédric Jeanne, Dominique Joulain, Hervé Koffi, Dominique Le Courtès, Agnès Lesdéma Legal, Isabelle Maret, Nathalie Mazé, Marie Moreau, Jean-François Ouvrard, Didier Pohnu, Joris Raflebeau, Julien Raveleau, Marie-Annick Renoul, Marina Retailleau, Véronique Richard, Thierry Rousselot, Nadège Sechet, Jean-Dominique Sorin, Aubin Sourice, Jean-Luc Tilleau et Sandrine Villette.

### **Conseillers municipaux absents n'ayant pas donné de délégation de vote : (4)**

Laurence Huet Andriot, Jean-Christophe Pencolé, Emma Sellier et Isabelle Suteau.

### **Conseillers municipaux absents ayant donné une délégation de vote : (7)**

|                           |                       |
|---------------------------|-----------------------|
| Denis Allaire             | Agnès Lesdema Legal   |
| Elisabeth Amiot           | Christian Gaborit     |
| Nicolas Bahuau            | Jean-François Ouvrard |
| Emilie Clemenceau         | Vincent Blanchard     |
| Alexandre De Fraissinette | Dominique Le Courtès  |
| Vanessa Illan             | Delphine Chateigner   |
| Antoine Leroux            | Joris Raflebeau       |

**Secrétaire de séance : Adrien D'Hostel**

## Longeron – Dénomination des nouvelles voies privées ouvertes à la circulation publique – Lotissement le Côteaux des Praires

**Pièce jointe :** Plan des voies à dénommer

**Rapporteur :** Thierry ROUSSELOT, Adjoint en charge du Pôle Aménagement, Urbanisme et Centres-bourgs

### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre du permis d'aménager accordé pour la réalisation d'un lotissement de 26 lots libres et un macro-lot nommé « Le Côteau des Praires » dont l'accès se fait par la rue de Beau Soleil sur la commune déléguée du Longeron, il convient de dénommer les voies desservant ces futures constructions.

Ces deux nouvelles voies, dont l'une raccordée au nord à la rue de Beau Soleil, seront privées mais ouvertes à la circulation publique jusqu'à rétrocession de l'ensemble des espaces publics à la commune. Aussi, il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à ces voies après accord du propriétaire.

Le Conseil délégué du Longeron propose de dénommer les voies nouvellement créées sur le thème des prénoms féminins associés à des fleurs :

- Rue des capucines,
- Rue des Jacinthes.

La dénomination proposée ne correspond à aucune homonymie.

### DELIBERATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29, l'article L.2122-21 7° et l'article L.2241-1,

**VU** l'avis du Bureau municipal en date du 11 juin 2026,

**VU** le plan ci-annexé,

**VU** l'accord du propriétaire de la voie,

**CONSIDERANT** qu'il convient de dénommer les nouvelles voies d'accès permettant de desservir les 26 lots à bâtir et le macro-lot créés,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

| Votants | Pour | Contre | Abstention |
|---------|------|--------|------------|
| 63      | 63   | 0      | 0          |

- **DENOMME** les nouvelles voies créées :
  - Rue des Capucines : voie démarrant rue de Beau Soleil (entre le 6 et le 8 ter) et terminant sur un espace non raccordé à une autre voie (parcelle 179 AI 94),
  - Rue des Jacinthes : voie formant une boucle raccordée à la rue des Capucines (parcelle 179 AI 94),
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération et à effectuer les démarches nécessaires à la création de ces voies.

Copie certifiée conforme au registre dument signé.

Envoyé en préfecture le 03/07/2026

Reçu en préfecture le 03/07/2026

Publié le



ID : 049-200054385-20260702-DCM\_2026\_163-DE

Pour le Maire et par délégation :

